

# Moniteur des caisses de pension au 30.06.2015

Résultats pour le deuxième trimestre 2015

# Dégradation de la situation en matière de taux de couverture

Pour le deuxième trimestre 2015, le moniteur Swisscanto des caisses de pension présente une dégradation de la situation de financement par rapport au trimestre précédent pour les institutions de prévoyance recensées.

Avec un taux de couverture pondéré en fonction de la fortune estimé à 110,8%, les réserves pour fluctuation de valeur des caisses de pension de droit privé ont baissé par rapport au niveau du trimestre précédent. La situation se présente de façon similaire dans les caisses de droit public à capitalisation totale, où le taux de couverture atteint désormais 100,7%.

Au 30 juin 2015, 23% des caisses de pension de droit public à capitalisation totale se trouvent en découvert.

Le moniteur des caisses de pension se base sur les données de l'enquête «Les caisses de pension suisses».

Les estimations au 30 juin 2015 reposent sur les indications effectives au 31 décembre 2014 fournies par 437 institutions de prévoyance totalisant une fortune de CHF 560 milliards. Les estimations sont établies sur la base des évolutions du marché et de la stratégie de placement choisie au début de 2015 par les participants à l'enquête.

De plus amples informations figurent à l'adresse [www.swisscanto.ch/moniteur-cp](http://www.swisscanto.ch/moniteur-cp).

# Evolution des taux de couverture

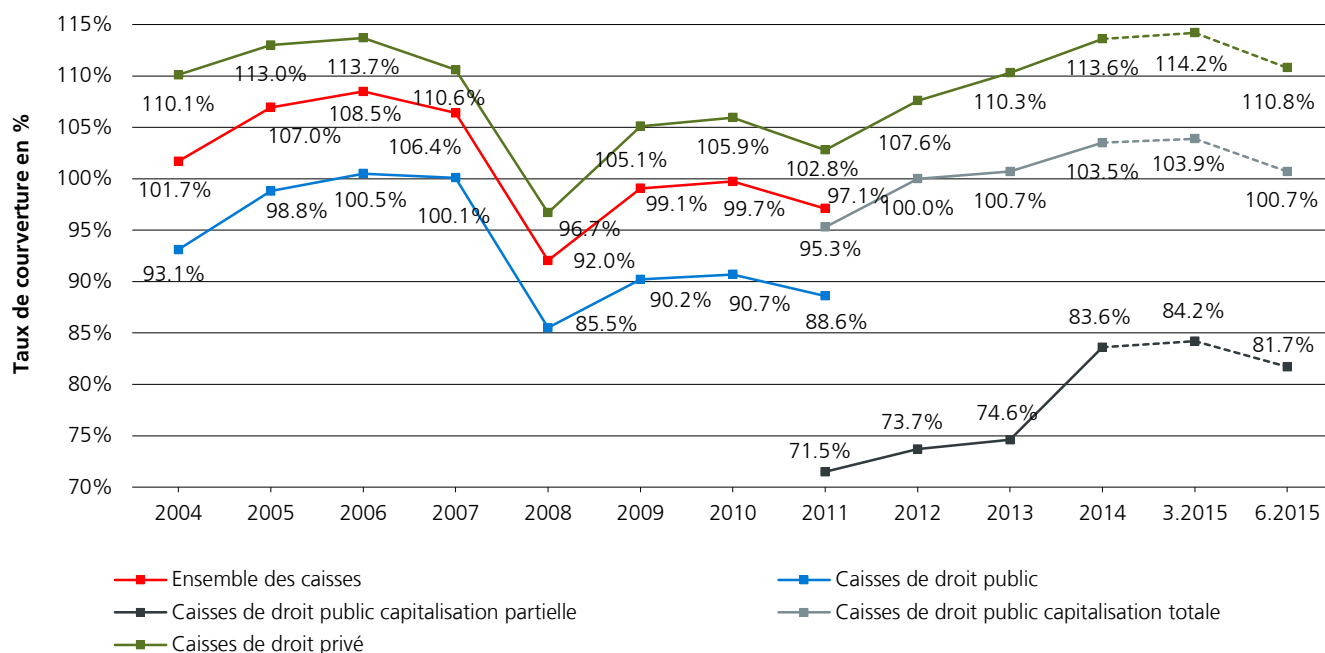
Après l'effondrement de janvier 2015, les taux de couverture des institutions de prévoyance ont baissé par rapport à leur niveau du trimestre précédent pour retrouver leur niveau de l'année 2013.

Au deuxième trimestre, le taux de couverture pondéré en fonction de la fortune a enregistré une baisse de -3,4 points de pourcentage pour se fixer à 110,8% pour les caisses de pension de droit privé; pour les caisses de pension de droit public à capitalisation totale, il a cependant perdu -3,2 points de pourcentage pour atteindre 100,7%.

Néanmoins, la capacité de la plupart des caisses de pension de droit public à prendre des risques reste restreinte, parce qu'elles n'ont pas encore pu reconstituer les réserves pour fluctuation nécessaires.

En revanche, la couverture, pondérée en fonction de la fortune sur l'ensemble des caisses à capitalisation partielle, est passée de 84,2% à 81,7% au deuxième trimestre.

Illustration 1: Evolution des taux de couverture pondérés en fonction de la fortune, de 2004 au 30.06.2015



# Institutions de prévoyance selon le taux de couverture

A fin juin 2015, 23% de toutes les institutions de prévoyance de droit public recensées à capitalisation complète se trouvaient en découvert.

La répartition des institutions de prévoyance par amplitudes de taux de couverture au 30 juin 2015 révèle, par rapport aux chiffres moyens, des détails intéressants pour les institutions de prévoyance de droit public et de droit privé.

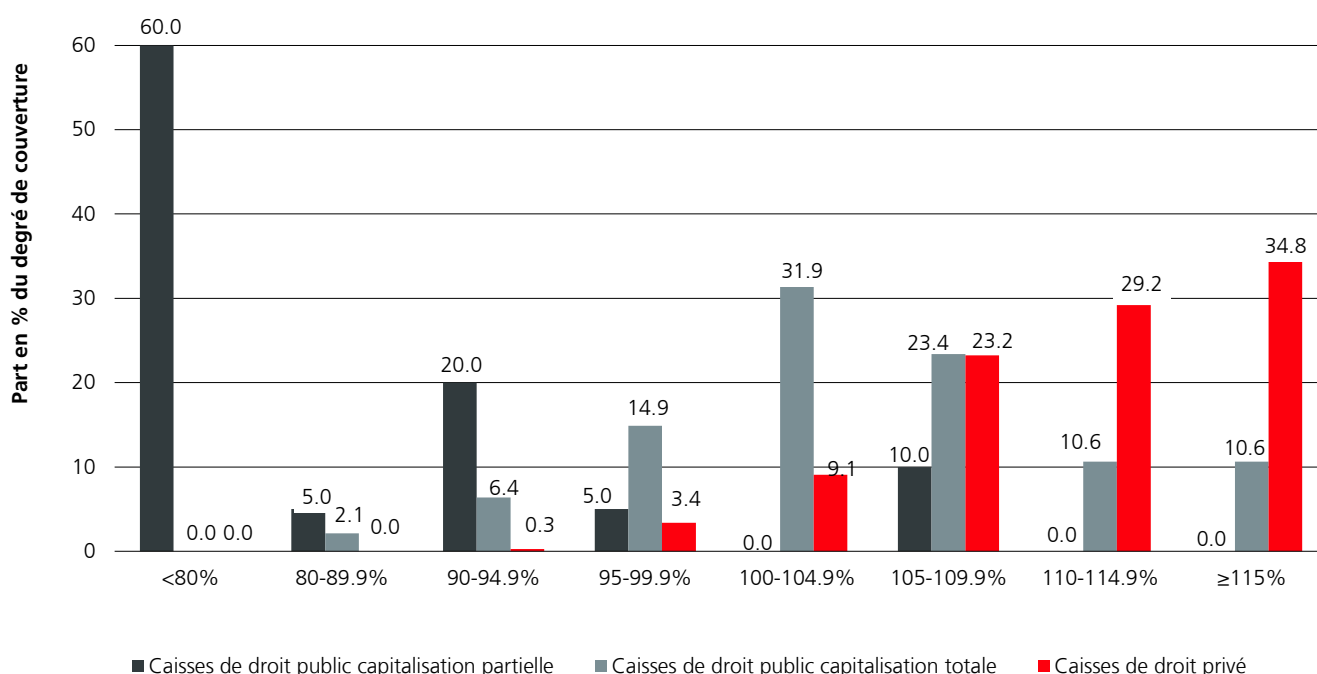
Environ 96,3% des caisses de droit privé et 76,5% des caisses de droit public à capitalisation totale sont « hors d'eau » – c'est-à-dire avec une couverture de 100% ou plus.

La limite de 110%, qui correspond à un niveau satisfaisant pour la constitution de réserves pour fluctuation, a été atteinte par une proportion de 64,0% des caisses de droit privé et 21,2% des caisses de droit public à capitalisation totale.

Les parts des institutions de prévoyance de droit privé et des caisses de droit public à capitalisation totale qui se trouvent en découvert n'ont progressé que de façon minime à fin juin 2015, en raison de l'évolution du marché.

Taux de découvert	06.2015
IP de droit privé	3,7%
IP de droit public à capitalisation totale	23,4%

Illustration 2 : Pourcentage des IP de droit privé et de droit public selon l'amplitude du taux de couverture (30.06.2015)



# Institutions de prévoyance selon les rendements réalisés

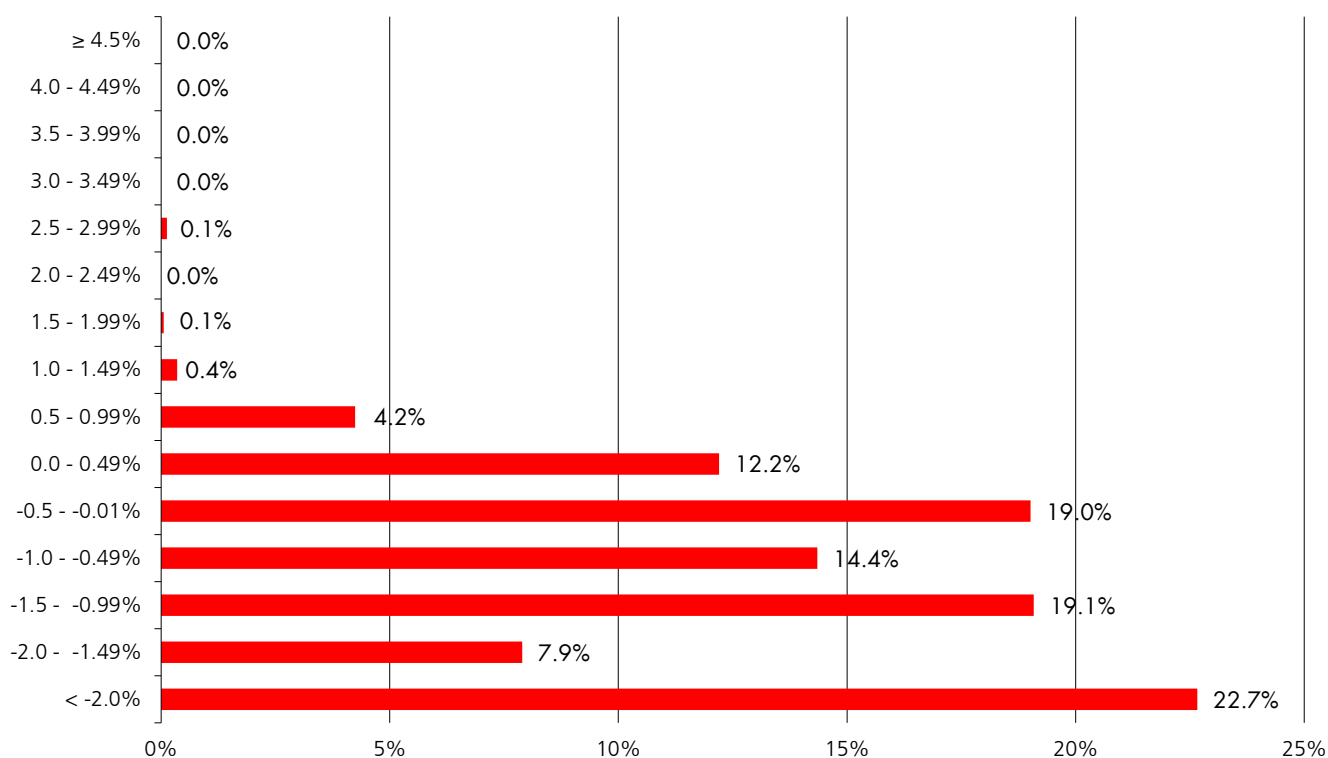
Entre le début de l'année et la fin juin 2015, des institutions de prévoyance ont réalisé un rendement estimé, pondéré en fonction de la fortune, de -1,1%.

La performance calculée selon la structure de la fortune (allocation des actifs, ou Asset Allocation) donne un rendement de -1,1% (avec pondération en fonction de la fortune) pour les caisses recensées, dans la période entre le 1er janvier 2015 et le 30 juin 2015.

La performance négative du premier semestre est principalement due aux pertes enregistrées sur les obligations en monnaies étrangères (unhedged) et actions monde (unhedged) en raison de la décision prise par la BNS le 15.1.2015 de supprimer le taux plancher de l'euro.

Les calculs reposent sur l'allocation des actifs des institutions de prévoyance au 31.12.2014 et sur l'hypothèse qu'aucune modification fondamentale de l'allocation n'a été effectuée durant l'année.

**Illustration 3 : Rendements réalisés par l'ensemble des institutions de prévoyance depuis 1er janvier 2015**



# Vos interlocuteurs

## **Othmar Simeon**

Responsable Conseil en prévoyance professionnelle

Téléphone: +41 58 344 4132

E-Mail: othmar.simeon@swisscanto.ch

## **Michèle Mottu Stella**

Responsable Conseil en prévoyance professionnelle Pully

Téléphone: +41 58 344 42 53

E-mail: michele.mottustella@swisscanto.ch

## **Marcel Baumann**

Responsable de projet

Telefon: +41 58 344 44 97

E-Mail: marcel.baumann@swisscanto.ch

Swisscanto Prévoyance SA, Europaallee 39, 8021 Zurich

Les informations contenues dans le présent document ont été rassemblées par Swisscanto Prévoyance SA avec le plus grand soin. Les informations et les opinions proviennent de sources fiables. Malgré une méthodologie professionnelle, Swisscanto Prévoyance SA ne peut pas garantir que ces indications soient exactes, exhaustives ni actuelles. Les chiffres de performances se rapportent au passé et ne constituent pas une garantie d'évolution pour l'avenir. Swisscanto Prévoyance SA dégage toute responsabilité pour des investissements effectués sur la base du présent document. Les informations qui y figurent ne constituent une offre que dans la mesure où elles sont expressément qualifiées comme telles. Le présent document ne peut être utilisé à des fins publiques ni commerciales sans l'accord préalable écrit de Swisscanto Prévoyance SA.

© Swisscanto Prévoyance SA, juillet 2015